



CE QUE DIT LA LOI



LES MAISONS DU PROJET

Installées dans les quartiers éligibles au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), elles permettent aux habitants de construire avec les professionnels et les élus une ville au plus près de leurs attentes et de leurs aspirations.



LES CONSEILS CITOYENS

Plus qu'une instance de participation, les conseils citoyens sont un acteur à part entière du contrat de ville. Ils prennent part à son élaboration et à son application, siègent dans ses instances de pilotage et participent aux choix des actions. Ils sont composés pour moitié d'habitants tirés au sort, autant d'hommes que de femmes, et pour l'autre moitié de représentants d'associations et d'acteurs locaux.

Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville. Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une maison du projet permettant la coconstruction du projet dans ce cadre. »

Article 9-1 de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, créé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

FORMATION CONSEILLER CITOYEN ET ACTEUR DU RENOUVELLEMENT URBAIN

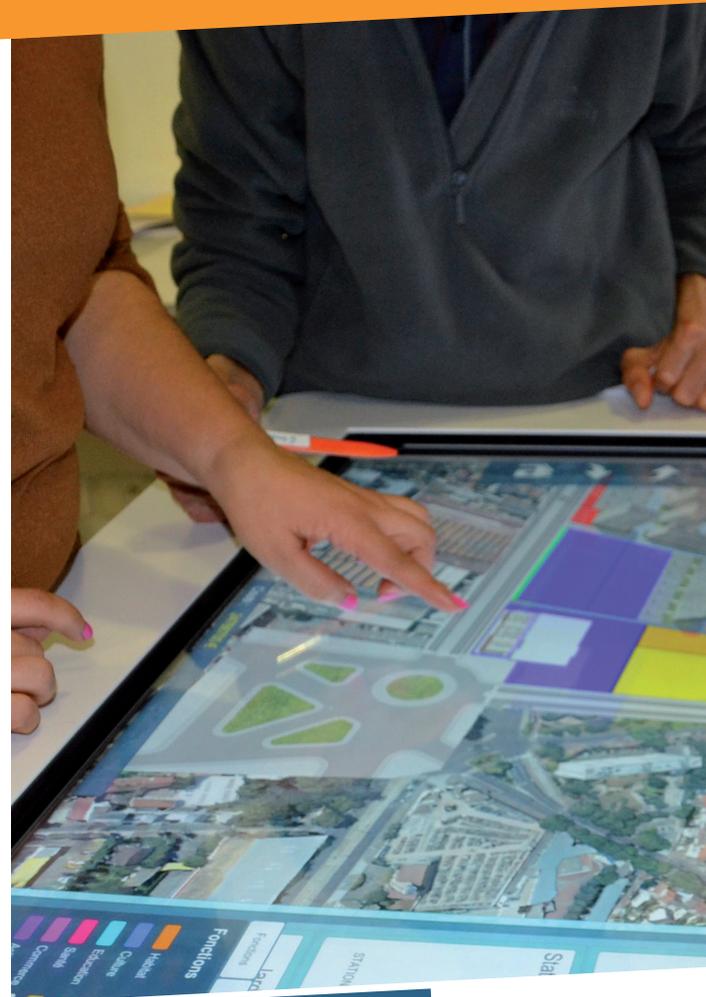
www.ville.gouv.fr

@Ville_gouv

Qui connaît mieux un quartier que ses habitants ? Ce sont eux qui en perçoivent au quotidien les atouts, les besoins et les dysfonctionnements.

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a conforté la place des habitants au cœur de la politique de la ville avec les conseils citoyens et les maisons du projet.

L'École du renouvellement urbain (Éru) propose une formation dédiée aux animateurs des conseils citoyens et à deux membres du collège habitants pour les conseils citoyens implantés dans les 216 quartiers d'intérêt national qui bénéficient des interventions du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024.



Décembre 2016 - Conception - réalisation : CGET - Photo © DR - Icones : Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique

OBJECTIF

Cette formation, entièrement financée par le ministère chargé de la Ville (via le Commissariat général à l'égalité des territoires - CGET) poursuit un double objectif :

- + permettre aux habitants des quartiers de s'impliquer pleinement dans leur rôle de coconstruction ;
- + permettre aux conseils citoyens de construire un avis motivé sur les projets de renouvellement urbain.

POUR PLUS
D'INFORMATIONS

École du renouvellement urbain (Éru)
Camille Chartrain, chargée de mission

Bâtiment 270 - 45, avenue Victor Hugo
93 534 Aubervilliers cedex
Tél : 06 40 49 73 61
c.chartrain.eru@union-habitat.org

www.ville.gouv.fr
www.cget.gouv.fr



École du
Renouvellement
Urbain



LES CHAMPS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître les enjeux, les modes de gouvernance et de pilotage du projet
- ✓ Formaliser les enjeux urbains et sociaux des projets de renouvellement urbain (au stade des protocoles de préfiguration et des conventions)
- ✓ Définir les compétences de la maîtrise d'usage des habitants dans la coconstruction d'un projet urbain
- ✓ Être en capacité de participer au processus de concertation dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain
- ✓ Définir les compétences de la maîtrise d'usage des habitants – tant dans la conception et la programmation urbaine, que dans la gestion urbaine de proximité
- ✓ Être en capacité de diffuser les acquis de la formation auprès des autres membres du conseil citoyen

 **32 SESSIONS**
PROGRAMMÉES
EN 2017-2018

 DES SESSIONS
DE FORMATION GRATUITES
DE 5 JOURS
À AUBERVILLIERS (93)

 **1,5 MILLION D'EUROS**
DU CGET POUR LA FORMATION
DE 650 CONSEILLERS
CITOYENS

> UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE COMPOSÉE DE PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTÉS



Une personne référente, qui accompagne les stagiaires dès leur inscription

 Un animateur fil rouge, présent durant toute la formation

 Deux animateurs experts en urbanisme et en gestion urbaine

> FINANCEMENTS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

 Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stagiaires sont totalement pris en charge.

 L'Éru prend ensuite contact avec chaque personne concernée pour organiser sa formation.

 Les candidatures proposées par le conseil citoyen sont adressées à l'Éru :
Tél : 06 40 49 73 61
c.chartrain.eru@union-habitat.org

Les préfetures de département sont informées de la participation des membres des conseils citoyens à la formation.

LES
+

UN JEU NUMÉRIQUE POUR COMPRENDRE LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT URBAIN

UNE PLATEFORME COLLABORATIVE POUR ÉCHANGER ENTRE STAGIAIRES ET CONSOLIDER LES ACQUIS

UN « CARNET DE FORMATION DU CONSEILLER CITOYEN »